

CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT
REUNION DU VENDREDI 19 JUILLET 2024 à 21h00
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf juillet, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2024.

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, AUGUIN Denise, COLAS René, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline, ALLETRU Sonia.

Absents excusés : BONNEAU Stéphane ayant donné procuration à BOBINEAU Joël, LARGETEAU René-Pierre ayant donné procuration à PASCAULT-BRICAUD Evelyne.

Absent : ROMANO Guillaume.

Secrétaire de séance : QUELEN Joël.

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

- 1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 20 juin 2024
- 2 - Suivi des travaux en cours
- 3 - Compte-rendu des différentes réunions
- 4 - Prix de la location des salles à l'association Mervent Tango
- 5 - Tarifs :
 - ↳ repas cantine scolaire
 - ↳ garderie
- 6 - Contrat des photocopieurs
- 7 - Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
- 8 - Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
- 9 - Puzzles
- 10 - Délibérations et questions diverses

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☉ **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2024.

2 - SUIVI DES TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux en cours :

✓ **Lotissement « les Hauts de Mervent »**

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement privé, deux bâches incendie de 120 m³ vont être installées sur le premier secteur de 38 lots. Le lotisseur prendra en charge les raccordements. Les abonnements seront à la charge de la commune après en avoir pris la compétence.